



Politiques en matière  
de migration professionnelle  
Série d'études de cas  
Irlande

## Remerciements

Cette étude de cas s'appuie largement sur des informations fournies par Neil Bruton, Edel McGinley et Sancha Magat du [Migrant Rights Centre Ireland](#) (MRCI), que nous remercions pour leur temps et leur expertise. Elle a été rédigée par Lilana Keith, responsable de plaidoyer, et par Carmen Díaz-Bertrana, chargée de plaidoyer à PICUM, et révisée par Michele LeVoy, directrice de PICUM.

© PICUM, 2022

Traduction : Morgane Delage

Mise en page : [www.chocolatejesus.be](http://www.chocolatejesus.be)

Photo de couverture : Jenifoto - Adobe Stock



SIGRID RAUSING TRUST



Ce rapport a reçu le soutien financier du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale "EaSI" (2021-2027). Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/social/easi>. Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne

La présente étude de cas fait partie d'une série de comptes rendus de PICUM concernant des politiques nationales spécifiques relatives aux migrations professionnelles et aux autorisations de travail. Chaque étude de cas porte sur un pays particulier, mais aucune ne donne une liste exhaustive des autorisations de travail disponibles dans ce pays. Nous analysons plutôt les politiques et les possibilités les plus pertinentes pour l'ensemble des domaines de compétences et des secteurs professionnels.

Cette étude de cas examine les aspects suivants, en vigueur en novembre 2022, de la politique irlandaise en matière de migration professionnelle<sup>1</sup> :

- 1. Autorisation de travail générale**
- 2. Autorisation de travail réactivée**
- 3. Politiques complémentaires relatives au marché du travail**

Nous étudions notamment l'inclusion de certaines caractéristiques essentielles à la réussite de politiques relatives aux migrations professionnelles et aux permis de travail, en nous appuyant pour cela sur la partie « [Recommandations politiques](#) » du rapport « Concevoir des politiques relatives à l'emploi des personnes migrantes afin de promouvoir des conditions de travail décentes »<sup>2</sup> publié par PICUM en 2021.

Après avoir décrit les éléments clés en matière d'éligibilité, de procédure de demande et d'octroi de permis pour chaque filière d'admission ainsi que les politiques complémentaires relatives au marché du travail, nous faisons figurer un tableau comparant chacun de ces aspects à nos recommandations et à leurs indicateurs.

---

1 La liste exhaustive des autorisations de travail disponibles en Irlande est disponible sur le site du ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, page [Types of permit](#) [« Types d'autorisations », en anglais]

2 Pour lire le rapport complet, voir PICUM, [Concevoir des politiques relatives à l'emploi des personnes migrantes afin de promouvoir des conditions de travail décentes](#), 2021

## Autorisation de travail générale<sup>3</sup>

Une personne originaire d'un pays externe à l'EEE et souhaitant travailler à temps plein en Irlande demande généralement une autorisation de travail. Le système irlandais s'appuie sur plusieurs niveaux qui accordent plus de droits fondamentaux à certain·e·s travailleurs et travailleuses qu'à d'autres ; ainsi, les personnes migrantes ont des droits soit étendus, soit restreints, en fonction de leur type de titre. En Irlande, les autorisations de travail les plus courantes sont celles qui sont destinées aux professions hautement qualifiées (*Critical Skills Employment Permit*) et les autorisations générales (*General Employment Permit*).

La première ouvre un accès plein et entier au marché du travail au bout de deux ans, octroie immédiatement le droit au rapprochement familial et permet aux membres de la famille de travailler. Avec le second type d'autorisation de travail, le ou la bénéficiaire doit attendre cinq ans pour pouvoir accéder librement au marché du travail et 12 mois au moins pour demander le rapprochement familial, et les membres de sa famille ne peuvent pas travailler.

L'autorisation de travail générale ne comprend aucune restriction liée à la nationalité. Cependant, l'Irlande a une [longue liste de critères d'inéligibilité relatifs à la profession pour les autorisations de travail](#)<sup>4</sup>. Seules les professions qui ne figurent pas sur cette liste sont éligibles à une autorisation de travail générale. La [liste des professions inadmissibles](#) [en anglais] est mise à jour par un organisme

indépendant n'ayant pas été créé par une loi, le Groupe d'expert·e·s sur les futurs besoins en compétences (*Expert Group on Future Skills Needs*, ou [EGFSN](#))<sup>5</sup>, qui conseille le ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi sur les besoins de main-d'œuvre. Leur temps d'adaptation est néanmoins allongé par la nature rétrospective des données, qui complexifie la prédiction des professions en pénurie et l'identification des tendances en temps réel. Les ensembles de données pris en compte par le système actuel ne sont pas clairement indiqués. La prévision de la main-d'œuvre disponible dans les secteurs essentiels est également limitée. Par conséquent, les entreprises et les syndicats patronaux présentent des données au gouvernement et font du lobbying pour que certains métiers soient retirés de la liste des professions inadmissibles ; ce système peut donc être défini comme un modèle dirigé par les employeurs.

Il y a trois critères d'éligibilité principaux pour une autorisation de travail générale : le test de compatibilité avec le marché du travail, la règle des 50 % et le salaire minimum.

3 Iris Oifigiúil, [Employment Permits Regulations 2017](#) [« Règlements portant sur les autorisations de travail 2017 », en anglais], articles 28 à 34, texte législatif n° 95/2017

4 L'Irlande se sert de liste pour distinguer les professions par catégories : la [liste des professions hautement qualifiées](#) et la [liste des professions inadmissibles](#)

5 Le Groupe d'expert·e·s sur les futurs besoins en compétences (EGFSN) compte des personnes du monde des affaires, de l'éducation et de la formation, des membres de groupes de soutien aux apprenant·e·s et de syndicats, et quelques employé·e·s de ministères et d'agences gouvernementales. Site Internet du Groupe d'expert·e·s sur les futurs besoins en compétences, page [Membres](#)

Le test de compatibilité avec le marché du travail est obligatoire pour toutes les autorisations de travail générales, sauf dans certains cas particuliers<sup>6</sup>. En revanche, il n'est jamais imposé dans le cadre d'une demande d'autorisation de travail pour une profession hautement qualifiée. Une offre d'autorisation de travail générale doit être publiée sur le [site EURES](#) pendant quatre semaines minimum, dans au moins un journal national pendant trois jours minimum, ainsi que dans un journal local ou un site d'offres d'emploi pendant trois jours<sup>7</sup>.

Pour pouvoir demander une autorisation de travail destinée aux ressortissant·e·s de pays externes à l'EEE, l'employeur doit prouver qu'au moins 50 % de sa main-d'œuvre vient d'un État de l'EEE<sup>8</sup>.

Un salaire minimum annuel de 30 000 €<sup>9</sup> est nécessaire. Cela peut entraîner l'exclusion de certaines catégories professionnelles qui appliquent des grilles de rémunération plus basses. Cependant, les employeurs sont parvenus à user de leur influence pour obtenir une réduction du salaire minimum requis. Dans ce cas, un quota (c'est-à-dire un nombre maximum d'autorisations

de travail pouvant être accordées) est généralement mis en place pour la profession concernée<sup>10</sup>. Des exceptions au salaire minimum ont été accordées pour certaines professions, comme les aides soignant·e·s (27 000 €), les désosseur·euse·s en boucherie (27 500 €) et les bouchers·ères préparateur·trice·s (23 000 €)<sup>11</sup>.

Les bénéficiaires d'une autorisation de travail générale ne peuvent demander le rapprochement familial qu'après un an, et les critères à respecter sont stricts (notamment en matière de revenus minimaux, ce qui bloque le rapprochement familial de nombreuses personnes). Les membres de la famille des bénéficiaires de cette autorisation n'ont pas le droit de travail ; il leur faut demander leur propre autorisation de travail<sup>12</sup>.

---

6 Il n'est parfois pas nécessaire de faire un test de compatibilité avec le marché du travail : si le salaire annuel est égal ou supérieur à 64 000 €, si une recommandation a été faite par [Enterprise Ireland](#) ou [IDA Ireland](#), ou si le poste concerne des soins à apporter à une personne avec des besoins spécifiques et médicaux qui a déjà une relation et un certain niveau de dépendance vis-à-vis de l'individu fournissant les soins

7 Iris Oifigiúil, [Employment Permits Regulations 2017](#) [« Règlements portant sur les autorisations de travail 2017 », en anglais], article 31, texte législatif n° 95/2017

8 Cette règle ne s'applique pas si la personne externe à l'EEE serait la seule employée de l'entreprise

9 Iris Oifigiúil, [Employment Permits Regulations 2017](#) [« Règlements portant sur les autorisations de travail 2017 », en anglais], article 29, texte législatif n° 95/2017

10 Les modifications apportées à la liste des professions inéligibles et des informations sur les quotas sont mises en ligne sur la page [Department News](#) [« Actualités du ministère », en anglais] du ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi

11 La liste complète des professions auxquelles s'applique un salaire minimum plus bas est disponible ici : Ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, [General Employment Permit](#) [« Autorisation de travail générale », en anglais]

12 Comme indiqué plus haut, l'autorisation de travail générale est le titre de travail le plus accordé en Irlande, suivie de l'autorisation de travail pour les professions hautement qualifiées. Ces deux autorisations ouvrent des droits très différents. En matière d'unité familiale, l'autorisation de travail pour les professions hautement qualifiées permet un rapprochement familial immédiat, et les membres de la famille peuvent accéder au marché du travail en demandant un [Dependant, Partner or Spouse Employment Permit](#) [« Autorisation de travail pour personne dépendante, concubin·e ou époux·se », en anglais]. Ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, [Critical Skills Employment Permit](#) [« Autorisation de travail pour une profession hautement qualifiée », en anglais]

## Dépôt d'une demande

Une demande d'autorisation de travail générale peut être déposée auprès du ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi soit par la personne concernée, soit par son employeur. Ce dépôt doit être fait au moins 12 semaines avant la date de début du contrat, [en ligne](#) ou en personne (sur demande du ministère). Le gouvernement a publié un [guide](#) et une [liste](#) qui expliquent comment compléter le dossier et quels documents doivent être fournis, mais ils ne sont disponibles qu'en anglais.

La durée de traitement des dossiers est variable, mais il est possible de voir l'avancée sur le [site](#) du ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi. En novembre 2022, le traitement des dossiers durait moins d'un mois. Les frais de dossiers sont de 500 € pour une première autorisation de six mois maximum, et de 1 000 € pour une première autorisation de 24 mois maximum. En général, la période de validité initiale de la première autorisation de travail est de deux ans, soit la durée maximale possible<sup>13</sup>. Si la demande est refusée, la personne concernée est remboursée de 90 % des frais versés.

Une fois l'autorisation de travail accordée, la personne concernée doit demander un visa d'entrée sur le territoire auprès de l'ambassade ou du consulat irlandais dont elle dépend, ou bien sur Internet. Au moment d'entrer en Irlande, il lui faudra présenter son visa d'entrée ainsi que l'original de l'autorisation de travail afin que son passeport soit provisoirement tamponné.

En Irlande, les ressortissant-e-s de pays externes à l'EEE doivent avoir l'autorisation du ministère de la Justice pour résider sur le territoire. Cette autorisation est matérialisée par un numéro de tampon qui dépend de la situation de la personne (type d'autorisation de travail et durée de résidence dans le pays). Les bénéficiaires de l'autorisation de travail générale doivent obtenir un Tampon 1 (*Stamp 1*), qui permet d'exercer une activité professionnelle. Les personnes concernées doivent s'enregistrer auprès des services migratoires (*Immigration Service Delivery*, ou ISD) ou du Bureau de l'immigration de la Garde nationale (*Garda National Immigration Bureau*, ou GNIB)<sup>14</sup>. Pour justifier de ces autorisations, les travailleurs et travailleuses reçoivent un titre de séjour irlandais (*Irish Residence Permit*, ou IRP) sous forme de carte indiquant la catégorie de leur tampon<sup>15</sup>. Le Tampon 1 permet de mesurer officiellement la durée du séjour ; sans ce tampon, les travailleurs et les travailleuses auront davantage de difficultés à accéder à la protection sociale, au séjour de long terme et à la naturalisation<sup>16</sup>.

Si l'autorisation de travail est refusée, la personne concernée peut demander à ce que son dossier soit [réexaminé](#). Dans ce cas, la décision finale devrait être rendue sous 28 jours.

13 En règle générale, les autorisations de travail de six mois ne sont pas utilisées à cause des frais de dossier élevés et de la durée de la procédure administrative. Néanmoins, elles peuvent être utiles pour des personnes qui ont déposé une demande de séjour long et dont le traitement du dossier prend plus longtemps que prévu, ou qui ont besoin de quelques mois supplémentaires pour être éligibles au titre de séjour long.

14 L'ISD enregistre les autorisations pour la ville et le comté de Dublin, et le GNIB gère le reste du pays. Services migratoires irlandais, Immigration permission/stamps [« Autorisations et tampons irlandais », en anglais]

15 Services migratoires irlandais, Immigration permission/stamps [« Autorisation de séjour et tampons irlandais », en anglais]

16 Ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, [General Employment Permit](#) [« Autorisation de travail générale », en anglais]

## Octroi du titre

Une nouvelle autorisation de travail peut être accordée pour six mois, un an ou deux ans. Elle est renouvelable pour trois ans au plus.

Les personnes qui souhaitent changer d'entreprise doivent déposer une nouvelle demande d'autorisation de travail. Il est impossible de demander une nouvelle autorisation de travail avec une nouvelle entreprise au cours des 12 premiers mois de validité du titre<sup>17</sup>, sauf circonstances exceptionnelles. Bien que la législation autorise le dépôt d'une nouvelle demande au bout de 12 mois, en pratique, elle est très difficile à cause des frais de dossier et de la procédure administrative : il faut verser 1 000 €, faire un test de compatibilité avec le marché du travail, respecter la règle des 50 % et attendre que la demande soit traitée. À cela viennent s'ajouter la crainte de perdre son statut régulier, l'isolement et la barrière de la langue. Cela signifie qu'en réalité, les travailleurs et les travailleuses doivent rester dans la même entreprise pendant cinq ans. Ce point a été prouvé par une réponse à une question parlementaire concernant le secteur agricole, qui a dévoilé que seule une personne bénéficiant d'une autorisation de travail générale avait changé d'entreprise en 2021<sup>18</sup>.

L'autorisation de travail générale est renouvelable si l'entreprise reste la même, en déposant un dossier [en ligne](#) dans les 16 semaines précédant son expiration. Les frais de renouvellement sont généralement de 750 € pour une autorisation de six

mois et de 1 500 € pour une autorisation de 36 mois maximum. Les renouvellements sont habituellement valables pour une période maximale de trois ans. Les frais de renouvellement seront également remboursés en cas de refus (à hauteur de 90 %).

En Irlande, les personnes en recherche active d'emploi sont éligibles à l'allocation de recherche d'emploi (*Jobseekers Benefit*, ou JB)<sup>19</sup> ou à la prime de recherche d'emploi (*Jobseekers Allowance*, ou JA)<sup>20</sup> si leur autorisation de séjour est toujours valable et si elles remplissent certains critères. Pour obtenir l'une de ces deux aides, il faut être au chômage (pendant au moins quatre jours par semaine, donc les personnes qui travaillent à temps partiel sont éligibles) et rechercher un emploi.

Les ressortissant-e-s de pays externes à l'EEE qui disposent d'une autorisation de travail générale et d'un Tampon 1, et qui ont versé des contributions sociales pendant 39 semaines de l'année précédente et 13 semaines de l'année fiscale en cours ont droit à l'allocation de recherche d'emploi. Toutes les autres aides sont soumises à un test des conditions de revenus<sup>21</sup>, qui cherche à vérifier que les personnes concernées ne perçoivent pas plus d'un certain montant et qu'elles résident habituellement en Irlande<sup>22</sup>.

Si une personne bénéficiaire d'une attestation de travail générale est licenciée, l'entreprise doit remplir un [formulaire de licenciement](#) et le transmettre sous

---

17 [Employment Permits Act 2006](#) [« Loi de 2006 sur les autorisations de travail », en anglais], article 12, paragraphe 1, point e, version modifiée

18 Information fournie par MRCI, 26 octobre 2022.

19 Citizen Information Board, [Jobseeker's Benefit](#) [« Allocation de recherche d'emploi », en anglais]

20 Citizen Information Board, [Rules for getting a jobseeker's payment](#) [« Critères d'éligibilité à une aide pour recherche d'emploi », en anglais]

21 Pour en savoir plus sur le test des conditions de revenus, voir Citizen Information Board, [Means test for Jobseeker's Allowance](#) [« Test des conditions de revenus pour la prime de recherche d'emploi », en anglais]

22 Les ressortissant-e-s de pays externes à l'EEE bénéficiant d'un titre de séjour irlandais peuvent être considéré-e-s comme résidant habituellement sur le territoire, sous réserve de remplir certaines conditions. Pour en savoir plus, voir Citizens Information Board, [The habitual residence condition](#) [« Le critère de résidence habituelle », en anglais].

quatre semaines au ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi<sup>23</sup>. La personne concernée aura ensuite six mois pour trouver un autre poste. Si elle n'y parvient pas, elle peut envoyer un courrier au ministère de la Justice pour demander une prolongation de son autorisation de séjour, qui est accordée au cas par cas.

Si la personne perd son emploi sans qu'aucune faute ne lui soit imputable, ou si l'entreprise ne signale pas son licenciement au ministère de la Justice et que son Tampon 1 n'est plus valable, elle doit déposer une demande pour une autorisation de travail réactivée (détaillée plus bas).

Les travailleurs et travailleuses qui peuvent justifier de 60 mois ou de cinq ans de séjour en Irlande sous autorisation de travail générale peuvent demander un Tampon 4<sup>24</sup> auprès du ministère de la Justice. Le Tampon 4 accorde l'accès plein et entier au marché du travail, notamment la possibilité d'avoir et de diriger sa propre entreprise. Les autorisations sous Tampon 1 et sous Tampon 4 sont comptabilisées dans les 60 mois de séjour nécessaires pour demander un titre de long terme, ou la citoyenneté irlandaise par naturalisation<sup>25</sup>.

---

23 Ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, [Employment permit holders who are made redundant](#) [« Licenciement d'un-e bénéficiaire d'une autorisation de travail », en anglais]

24 En revanche, les bénéficiaires d'une autorisation de travail pour une profession hautement qualifiée peuvent demander un Tampon 4 au bout de deux ans. Ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, [Critical Skills Employment Permit](#) [« Autorisation de travail pour une profession hautement qualifiée », en anglais]

25 Ministère de la Justice, [Immigration permission/stamps](#) [« Autorisation de séjour et tampons irlandais », en anglais]

## Analyse du permis générale irlandais par comparaison avec les recommandations et indicateurs clés de PICUM<sup>26</sup>

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail générale
<b>1. Des procédures simplifiées et efficaces :</b>		
<p><b>Une bonne administration :</b> Les procédures pour obtenir et renouveler des visas et des permis devraient être simplifiées, avec des demandes administratives raisonnables.</p>	<p><b>1.1</b> Nombre d'étapes à la demande de permis</p>	<p>Ce système est insuffisant. Les frais de dossier pour la première demande comme pour les renouvellements sont très élevés, ce qui est un obstacle important.</p>
<p>Les informations relatives aux procédures de demandes, aux critères et aux règlements applicables devraient être publiées à destination des employeurs et des travailleur.euse.s potentiels, dans une langue claire et compréhensible.</p>	<p><b>1.2</b> Accessibilité des informations relatives aux procédures et aux règlements applicables</p>	<p>Ce système est insuffisant. De nombreuses informations sur la procédure de demande, sur les justificatifs à fournir, etc. sont disponibles en ligne, mais le système est très complexe, certaines informations sont obsolètes et toutes ne sont disponibles qu'en anglais. En outre, certain.e.s travailleur.euse.s pourraient ne pas obtenir de Tampon 1 à cause de la difficulté à s'enregistrer en ligne et du manque d'informations sur l'enregistrement auprès de l'ISD, ce qui a des répercussions sur leur accès aux allocations chômage, au séjour de long terme et à la naturalisation.</p>

<sup>26</sup> Pour la liste complète des recommandations en matière de politiques et des indicateurs suggérés, voir PICUM, [Concevoir des politiques relatives à l'emploi des personnes migrantes afin de promouvoir des conditions de travail décentes, Recommandations en matière de politiques, 2021](#)

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail générale
<p><b>L'appui sur une offre d'emploi :</b> Une offre d'emploi dont les conditions correspondent aux obligations du droit du travail ou des accords collectifs devrait être suffisante, indépendamment de la profession ou du secteur d'activité.</p> <p>Si un certain niveau d'accès préférentiel doit être accordé aux travailleur.euse.s résidant sur le territoire national, le mécanisme choisi devrait veiller à ce que ces derniers puissent postuler sans empêcher les employeurs de choisir le candidat qui leur convient le mieux au moyen de procédures de recrutement.</p>	<p><b>1.3</b> Critères d'éligibilité/de non-éligibilité pour obtenir un permis en ayant une offre d'emploi</p>	<p>Ce système est insuffisant. De nombreux postes sont considérés comme inéligibles à une autorisation de travail. D'autre part, certaines professions sont soumises à un quota d'autorisations. Les entreprises doivent prouver que leur main-d'œuvre est composée d'au moins 50 % de ressortissant-e-s de pays membres de l'EEE et réaliser un test de compatibilité avec le marché du travail, ce qui représente une charge administrative supplémentaire.</p>
<p><b>La stabilité pour les travailleur.euse.s et les employeurs :</b> Les permis devraient être valables pour une période raisonnable d'au moins deux ans.</p>	<p><b>1.4</b> Durée du permis</p>	<p>Ce système remplit majoritairement les critères, car en pratique, la plupart des autorisations sont valables deux ans.</p>
<p>Ils devraient être renouvelables sans imposer aux travailleur.euse.s de quitter le territoire.</p>	<p><b>1.5</b> Renouvellement depuis le territoire</p>	<p>Ce système remplit majoritairement les critères, car les autorisations peuvent être renouvelées pour trois ans maximum. Il est possible de demander une nouvelle autorisation (avec un Tampon 1) ou un renouvellement depuis le territoire irlandais. Cependant, de manière générale, les frais sont élevés et constituent un obstacle.</p>
<p><b>Les candidatures depuis le territoire national :</b> Les personnes devraient pouvoir demander les différents permis de séjour et de travail mis en place par le droit interne depuis le territoire national, indépendamment de leur statut, y compris pour les personnes sans papiers.</p>	<p><b>1.6</b> Demandes déposées depuis le territoire national, y compris pour les personnes sans papiers</p>	<p>Ce système est insuffisant. Il est impossible pour une personne sans papiers de demander une autorisation de travail depuis le territoire irlandais, sauf si elle est éligible à une réactivation de son autorisation (c'est-à-dire si elle a déjà été titulaire d'une autorisation de travail). Il est possible de demander un renouvellement depuis le territoire irlandais.</p>

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail générale
<b>2. L'autonomie des travailleur.euse.s</b>		
<p><b>Des procédures maîtrisées par les travailleur.euse.s</b> Les travailleur.euse.s devraient pouvoir déposer eux-mêmes leurs demandes de permis.</p>	<p><b>2.1</b> Autonomie au cours du processus de demande de permis/demande déposée par le travailleur ou la travailleuse, ou par l'employeur</p>	<p>Ce système remplit partiellement les critères, car le dossier peut être déposé par la personne concernée ou par l'entreprise. Dans le premier cas, il est parfois difficile en pratique d'obtenir les justificatifs nécessaires de l'entreprise, ce qui peut entraîner la perte de l'autorisation de travail et de la situation régulière.</p>
<p><b>La mobilité sur le marché du travail :</b> Les permis ne devraient pas être liés à un seul employeur. Il devrait être possible de changer d'employeur, mais aussi de poste et de secteur, et de travailler pour plus d'une personne sans changer de permis ni avoir besoin de l'autorisation de l'employeur ou de l'entité intermédiaire.</p>	<p><b>2.2</b> Procédure pour changer d'employeur <b>2.3</b> Procédure pour changer de poste <b>2.4</b> Procédure pour changer de secteur</p>	<p>Ce système est insuffisant, car il faut recommencer une procédure de demande d'autorisation de travail depuis le début. D'autre part, le prix et la procédure de demande d'une nouvelle autorisation rendent en réalité cette option extrêmement difficile à concrétiser. Les frais de 1 000 €, le test de compatibilité avec le marché du travail, la règle des 50 % et les délais de traitement représentent tous des obstacles. À cela viennent s'ajouter la crainte de perdre son statut régulier, l'isolement et la barrière de la langue.</p>
	<p><b>2.6</b> Délai pour changer d'employeur</p>	<p>Ce système est insuffisant. Outre la nécessité de demander une nouvelle autorisation de travail, il faut généralement travailler pour la même entreprise pendant 12 mois (sauf circonstances exceptionnelles) avant de pouvoir déposer cette nouvelle demande.</p>

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail générale
<p><b>L'indépendance des employeurs :</b> La durée de validité des permis devrait permettre une période de chômage raisonnable afin de chercher un autre travail, pour les personnes qui perdent ou qui quittent leur emploi.</p> <p>Les aides financières et pratiques devraient être accessibles pendant cette période, a minima selon les mêmes critères que pour les ressortissants nationaux. Une attention particulière devrait être accordée aux situations où le.e travailleur.euse était également logé par son employeur.</p>	<p><b>2.7</b> Période dédiée au chômage/à la recherche d'emploi incluse dans la durée de validité du permis et après expiration de ce dernier</p>	<p>Ce système est insuffisant. Seules les personnes licenciées ont six mois pour retrouver un emploi. Dans certains cas, il est possible de demander une prolongation de l'autorisation au ministère de la Justice. Aucun texte ne prévoit de prolongation de séjour en cas de chômage pour une raison autre que le licenciement, ni ne permet de continuer à travailler avec la même autorisation mais avec un emploi différent. Dès que son ou sa bénéficiaire n'exerce plus l'emploi cité sur l'autorisation, cette dernière devient invalide.</p>
	<p><b>2.8</b> Accès possible à une aide financière et pratique pendant la période de chômage</p>	<p>Ce système remplit plus ou moins les critères. Les travailleur.euse.s ont accès aux allocations chômage si les critères d'éligibilité au <i>Jobseekers' Benefit</i> sont remplis, mais toutes les autres aides sont soumises à des conditions de revenus. En réalité, de nombreuses personnes n'ont pas accès à la protection sociale, car elles pensent que cela aura une répercussion à long terme, sur leur demande de naturalisation.</p>
<p><b>3. L'égalité et l'unité familiale</b></p>		
<p><b>Non-discrimination :</b> L'accès à l'emploi et aux permis qui y sont liés ne doit faire l'objet d'aucune discrimination dans l'ensemble des domaines protégés par les textes relatifs aux droits humains.<sup>27</sup></p>	<p><b>3.1</b> Restrictions à l'obtention d'un permis pour motifs interdits</p>	<p>Ce système est suffisant, car il n'y a aucun critère de nationalité. Cependant, il continue de favoriser les personnes hautement qualifiées par rapport aux travailleur.euse.s essentiel-le-s, et il a un fonctionnement d'attribution de droits en deux strates.</p>

27 Pour plus d'informations, voir : Agence des droits fondamentaux et Conseil de l'Europe (2018), [Manuel de droit européen en matière de non-discrimination](#).

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail générale
<p><b>L'unité familiale :</b> Les travailleur.euse.s migrant.e.s devraient pouvoir profiter de leur vie de famille de la même manière que n'importe quelle autre personne. Les restrictions empêchant les travailleur.euse.s migrant.e.s à faibles revenus d'amener leur famille avec eux devraient être levées.</p>	<p><b>3.5</b> Possibilités d'accéder à des permis pour les membres de la famille, et mise en place de restrictions</p>	<p>Ce système est insuffisant. Il n'est possible de demander le rapprochement familial qu'après un an, sous réserve de remplir de stricts critères d'éligibilité. Pour accéder au marché du travail, les membres de la famille doivent demander une autorisation de travail individuelle.</p>
<p>Les conjoint.e.s ou partenaires devraient également avoir accès au marché du travail.</p>	<p><b>3.6</b> Accès des membres de la famille au marché du travail</p>	
<p><b>5. L'inclusion sociale</b></p>		
<p><b>Des possibilités d'installation définitive :</b> Des possibilités d'installation définitive devraient également être ouvertes après un certain nombre d'années. Toute période de résidence sur le territoire devrait être comptabilisée dans le cadre d'une demande de statut de résident à long terme.</p>	<p><b>5.1</b> Comptabilisation de la durée de résidence dans le cadre d'une demande de séjour de long terme ou de statut d'installation définitive</p>	<p>Ce système remplit plus ou moins les critères. L'autorisation de travail générale est comptabilisée dans le cadre d'une demande de Tampon 4 comme un « statut intégré », ainsi que pour une demande de séjour de long terme et pour la naturalisation. Ses bénéficiaires devraient néanmoins recevoir un Tampon 4 au bout de deux ans, de la même manière que les personnes titulaires d'une autorisation pour les professions hautement qualifiées, afin de garantir l'égalité entre les personnes et l'égalité des droits.</p>

## Autorisation de travail réactivée<sup>28</sup>

En Irlande, les ressortissant-e-s de pays externes à l'UE qui ont eu une autorisation de travail mais qui ont perdu leur situation régulière « sans qu'aucune faute de leur soit imputable » et qui sont restées sur le territoire irlandais peuvent demander une autorisation de travail réactivée<sup>29</sup>. On considère « qu'aucune faute n'est imputable » dans des cas par exemple d'exploitation ou de violence au travail, de fermeture brutale de l'entreprise, de licenciement ou de non-remise du formulaire de licenciement aux autorités de la part de l'ancien employeur.

Ce mécanisme ne comprend aucune restriction liée à la nationalité. Les travailleurs et travailleuses sans papiers qui remplissent les critères cités plus haut peuvent déposer un dossier accompagné d'une offre d'embauche officielle pour tout type de poste, à l'exception d'un travail dans le secteur

domestique<sup>30</sup>. Si l'emploi le requiert, il peut être nécessaire de justifier de « qualifications, compétences ou expérience pertinentes pour le poste ».

Le test de compatibilité avec le marché du travail n'est pas nécessaire. La règle des 50 % s'applique : une entreprise ne peut proposer un poste à un-e ressortissant-e d'un pays externe à l'EEE que si la moitié au moins de ses employé-e-s<sup>31</sup> viennent d'un pays membre de l'EEE.

Les personnes qui travaillent grâce à cette autorisation doivent percevoir au moins le salaire minimum<sup>32</sup>, soit 11,30 € par heure à partir du 1er janvier 2023<sup>33</sup>, et travailler au moins 20 heures par semaine<sup>34</sup>.

### Dépôt d'une demande

Tout d'abord, les travailleurs et travailleuses sans papiers doivent [demander une autorisation de séjour dite « Tampon 1 » et un courrier](#) du ministère de la Justice reconnaissant leur éligibilité à une

autorisation de travail réactivée. Ce titre de séjour provisoire leur accorde un Tampon 1 temporaire de quatre mois<sup>35</sup> (en pratique, il est aujourd'hui valable six mois) afin de pouvoir déposer une demande

28 Iris Oifigiúil, [Employment Permits Regulations 2017](#) [« Règlements portant sur les autorisations de travail 2017 », en anglais], articles 50 à 54, texte législatif n° 95/2017

29 Dans certaines circonstances, les personnes qui ont une autorisation de travail pour personne dépendante, concubin-e ou époux-se et dont la situation a changé (en cas de séparation, par exemple) peuvent également demander une autorisation de travail réactivée.

30 Toutes les professions sont éligibles, y compris [certains métiers de soins domestiques](#) (à l'exclusion de toutes les autres professions du secteur domestique)

31 Cette règle ne s'applique pas si la personne externe à l'EEE serait la seule employée de l'entreprise

32 Iris Oifigiúil, [Employment Permits Regulations 2017](#) [« Règlements portant sur les autorisations de travail 2017 », en anglais], article 51, texte législatif n° 95/2017

33 Salaire minimum applicable aux personnes de plus de 20 ans. Gouvernement irlandais, [National Minimum Wage will increase 1 January 2023](#) [« Le salaire minimum national augmentera le 1er janvier 2023 », en anglais]

34 Iris Oifigiúil, [Employment Permits Regulations 2017](#) [« Règlements portant sur les autorisations de travail 2017 », en anglais], article 52, texte législatif n° 95/2017

35 Citizens Information, [Reactivation Employment Permit](#) [« Autorisation de travail réactivée », en anglais]

d'autorisation de travail auprès du ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi.

La demande d'autorisation de travail réactivée doit être faite au moins 12 semaines avant la date de début du contrat, et elle est disponible [en ligne](#). Un [guide](#) explique comment compléter le dossier et quels documents doivent être fournis, mais il n'est disponible qu'en anglais.

La durée de traitement des dossiers est variable, mais il est possible d'en voir l'avancée sur le [site](#) du ministère. En novembre 2022, le traitement des dossiers durait environ un mois. Ainsi, même s'il n'est pas nécessaire d'avoir une proposition d'embauche pour recevoir le premier Tampon 1 de quatre mois, en pratique, les personnes sans papiers doivent déjà en avoir une avant de déposer leur demande, afin de pouvoir obtenir leur autorisation de travail à temps.

## Octroi du titre

La durée initiale de cette autorisation est de 24 mois maximum, et elle est renouvelable pour trois ans. Comme l'autorisation de travail générale, l'autorisation de travail réactivée dépend d'une relation professionnelle précise. Les personnes qui souhaitent changer d'entreprise doivent déposer une nouvelle demande d'autorisation de travail. Il est impossible de demander une autorisation de travail avec une autre entreprise pendant les 12 premiers mois<sup>36</sup>, sauf en cas de licenciement ou de circonstances inattendues qui changeraient la nature du contrat.

Les demandes d'autorisations de travail réactivées peuvent être déposées auprès du ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi soit par la personne concernée, soit par son employeur. C'est d'ailleurs souvent ce dernier qui dépose le dossier, ce qui peut s'avérer problématique : tous les employeurs ne sont pas au fait des critères d'éligibilité à ce type d'autorisation de travail. Les frais de dossiers sont de 500 € pour une première autorisation de six mois maximum, et de 1 000 € pour une première autorisation de 24 mois maximum. Si l'autorisation de travail est refusée, la personne concernée peut demander à ce que son dossier soit [réexaminé](#). Dans ce cas, la décision finale devrait être rendue sous 28 jours et la personne concernée sera remboursée de 90 % des frais versés.

L'autorisation de travail réactivée est renouvelable si l'entreprise reste la même, en déposant un dossier [en ligne](#) dans les 16 semaines précédant son expiration. Les frais de renouvellement sont de 750 € pour une autorisation de six mois et de 1 500 € pour une autorisation de 36 mois maximum.

L'éligibilité à l'allocation et à la prime pour recherche d'emploi répond aux mêmes critères que ceux indiqués ci-dessus pour les bénéficiaires d'une autorisation de travail générale. Les personnes qui ont perdu leur situation régulière et qui souhaitent

---

36 [Employment Permits Act 2006](#) [« Loi de 2006 sur les autorisations de travail », en anglais], article 12, paragraphe 1, point e, version modifiée

demander une autorisation de travail réactivée ne peuvent recevoir que l'[Additional Needs Payment](#) (« allocation pour des besoins complémentaires »), qui peut couvrir les dépenses indispensables à la survie.

Une autorisation de travail réactivée peut être comptabilisée comme un séjour prouvé de cinq ans, tout comme l'autorisation de travail générale.

Une combinaison des deux peut être comptabilisée comme un séjour prouvé de cinq ans pour un titre de séjour long, un Tampon 4 ou une naturalisation.

Les bénéficiaires de l'autorisation de travail réactivée sont éligibles au rapprochement familial dans les mêmes conditions, indiquées plus haut, que les bénéficiaires de l'autorisation de travail générale.

## Analyse de l'autorisation de travail réactivée irlandaise par comparaison avec les recommandations et indicateurs clés de PICUM<sup>37</sup>

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail réactivée
<b>1. Des procédures simplifiées et efficaces :</b>		
<p><b>Une bonne administration :</b> Les procédures pour obtenir et renouveler des visas et des permis devraient être simplifiées, avec des demandes administratives raisonnables.</p>	<p><b>1.1</b> Nombre d'étapes à la demande de permis</p>	<p>Ce système remplit plus ou moins les critères. Les frais de dossier pour la première demande d'autorisation réactivée comme pour les renouvellements sont très élevés, ce qui est un obstacle important. D'autre part, ce titre est géré par deux ministères ; la procédure pourrait être simplifiée si une seule entité publique la dirigeait.</p>
<p>Les informations relatives aux procédures de demandes, aux critères et aux règlements applicables devraient être publiées à destination des employeurs et des travailleurs potentiels, dans une langue claire et compréhensible.</p>	<p><b>1.2</b> Accessibilité des informations relatives aux procédures et aux règlements applicables</p>	<p>Ce système est insuffisant. De nombreuses informations sur la procédure de demande, sur les justificatifs à fournir, etc. sont disponibles en ligne, mais le système est complexe, certaines informations sont obsolètes et toutes ne sont disponibles qu'en anglais. Les employeurs n'ont souvent pas connaissance des critères d'éligibilité à cette autorisation de travail.</p>

<sup>37</sup> Pour la liste complète des recommandations en matière de politiques et des indicateurs suggérés, voir PICUM [Concevoir des politiques relatives à l'emploi des personnes migrantes afin de promouvoir des conditions de travail décentes, Recommandations en matière de politiques](#)

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail réactivée
<p><b>L'appui sur une offre d'emploi :</b> Une offre d'emploi dont les conditions correspondent aux obligations du droit du travail ou des accords collectifs devrait être suffisante, indépendamment de la profession ou du secteur d'activité.</p> <p>Si un certain niveau d'accès préférentiel doit être accordé aux travailleur.euse.s résidant sur le territoire national, le mécanisme choisi devrait veiller à ce que ces derniers puissent postuler sans empêcher les employeurs de choisir le candidat qui leur convient le mieux au moyen de procédures de recrutement.</p>	<p><b>1.3</b> Critères d'éligibilité/de non-éligibilité pour obtenir un permis en ayant une offre d'emploi</p>	<p>Ce système est suffisant, car les personnes concernées ont accès à l'ensemble du marché du travail ; le seul point négatif est la nécessité pour l'entreprise de prouver qu'au moins 50 % de sa main-d'œuvre est irlandaise ou originaire d'un pays membre de l'EEE.</p>
<p><b>La stabilité pour les travailleur.euse.s et les employeurs :</b> Les permis devraient être valables pour une période raisonnable d'au moins deux ans.</p>	<p><b>1.4</b> Durée du permis</p>	<p>Ce système remplit majoritairement les critères, car en pratique, la plupart des autorisations sont valables deux ans.</p>
<p>Ils devraient être renouvelables sans imposer aux travailleur.euse.s de quitter le territoire.</p>	<p><b>1.5</b> Renouvellement depuis le territoire</p>	<p>Ce système remplit majoritairement les critères, car les autorisations peuvent être renouvelées pour trois ans maximum. Il est possible de demander une nouvelle autorisation (avec un Tampon 1) ou un renouvellement depuis le territoire irlandais. Cependant, de manière générale, les frais sont élevés et constituent un obstacle.</p>
<p><b>Les candidatures depuis le territoire national :</b> Les personnes devraient pouvoir demander les différents permis de séjour et de travail mis en place par le droit interne depuis le territoire national, indépendamment de leur statut, y compris pour les personnes sans papiers.</p>	<p><b>1.6</b> Demandes déposées depuis le territoire national, y compris pour les personnes sans papiers</p>	<p>Ce système est suffisant, car les personnes sans papiers qui bénéficiaient d'une autorisation de travail et qui l'ont perdue sans qu'aucune faute ne leur soit imputable peuvent demander ce titre. En revanche, les personnes sans papiers qui n'ont jamais eu d'autorisation de travail ne le peuvent pas.</p>

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail réactivée
<b>2. L'autonomie des travailleur.euse.s</b>		
<p><b>Des procédures maîtrisées par les travailleur.euse.s</b> Les travailleur.euse.s devraient pouvoir déposer eux-mêmes leurs demandes de permis.</p>	<p><b>2.1</b> Autonomie au cours du processus de demande de permis/demande déposée par le.a travailleur.euse ou par l'employeur</p>	<p>Ce système remplit partiellement les critères, car le dossier peut être déposé par la personne concernée ou par l'entreprise. Dans le premier cas, il est parfois difficile en pratique d'obtenir les justificatifs nécessaires de l'entreprise, ce qui peut entraîner la perte de l'autorisation de travail et de la situation régulière.</p>
<p><b>La mobilité sur le marché du travail :</b> Les permis ne devraient pas être liés à un seul employeur. Il devrait être possible de changer d'employeur, mais aussi de poste et de secteur, et de travailler pour plus d'une personne sans changer de permis ni avoir besoin de l'autorisation de l'employeur ou de l'entité intermédiaire.</p>	<p><b>2.2</b> Procédure pour changer d'employeur</p>	<p>Ce système est insuffisant, car il faut recommencer une procédure de demande d'autorisation de travail depuis le début. D'autre part, le prix et la procédure de demande d'une nouvelle autorisation rendent en réalité cette option extrêmement difficile à concrétiser. Les frais de 1 000 €, le test de compatibilité avec le marché du travail, la règle des 50 % et les délais de traitement représentent tous des obstacles. À cela viennent s'ajouter la crainte de perdre son statut régulier, l'isolement et la barrière de la langue.</p>
	<p><b>2.6</b> Délai pour changer d'employeur</p>	<p>Ce système est insuffisant. Outre la nécessité de demander une nouvelle autorisation de travail, il faut généralement travailler pour la même entreprise pendant 12 mois (sauf circonstances exceptionnelles) avant de pouvoir déposer cette nouvelle demande.</p>

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail réactivée
<p><b>L'indépendance des employeurs :</b> La durée de validité des permis devrait permettre une période de chômage raisonnable afin de chercher un autre travail, pour les personnes qui perdent ou qui quittent leur emploi.</p>	<p><b>2.7</b> Période dédiée au chômage/à la recherche d'emploi incluse dans la durée de validité du permis et après expiration de ce dernier</p>	<p>Ce système est insuffisant. Seules les personnes licenciées ont six mois pour retrouver un emploi. Dans certains cas, il est possible de demander une prolongation de l'autorisation au ministère de la Justice. Aucun texte ne prévoit de prolongation de séjour en cas de chômage pour une raison autre que le licenciement, ni ne permet de continuer à travailler avec la même autorisation mais avec un emploi différent. Dès que son ou sa bénéficiaire n'exerce plus l'emploi cité sur l'autorisation, cette dernière devient invalide.</p>
<p>Les aides financières et pratiques devraient être accessibles pendant cette période, a minima selon les mêmes critères que pour les ressortissants nationaux. Une attention particulière devrait être accordée aux situations où le travailleur ou la travailleuse était également logé par son employeur.</p>	<p><b>2.8</b> Accès possible à une aide financière et pratique pendant la période de chômage</p>	<p>Ce système remplit plus ou moins les critères. Les travailleurs et travailleuses ont accès aux allocations chômage si les critères d'éligibilité au <i>Jobseekers' Benefit</i> sont remplis, mais toutes les autres aides sont soumises à des conditions de revenus. En pratique, de nombreuses personnes n'ont pas accès à la protection sociale, car elles pensent que cela aura une répercussion à long terme, sur leur demande de naturalisation.</p>
<p><b>Des solutions de logement en cas d'exploitation :</b><sup>38</sup> Des permis de transition<sup>39</sup> devraient être accessibles pour les travailleuses qui subissent une exploitation au travail ou d'autres violations de leurs droits.</p>	<p><b>2.11</b> Possibilité d'obtenir des permis de transition</p>	<p>Ce système est suffisant, car l'autorisation de travail réactivée a été conçue pour répondre précisément à cela. Cependant, les bénéficiaires d'une autorisation de travail générale doivent demander un nouveau titre s'ils ou elles sont victimes d'exploitation, et tous les critères doivent être remplis.</p>

38 À propos des victimes d'exploitation criminelle au travail, y compris de la traite des êtres humains, voir PICUM, [Messages principaux et recommandations de PICUM en matière de traite des êtres humains](#) (octobre 2020), et PICUM (2020), [Une justice incertaine ? Des titres de séjour pour les victimes de la criminalité en Europe.](#), Bruxelles.

39 Voir par exemple le [permis de travail ouvert pour travailleurs vulnérables](#) au Canada et le [Reactivation Employment Permit \(REP\) Scheme](#) en Irlande.

Recommandations en matière de politiques	Critères	Autorisation de travail réactivée
<b>3. L'égalité et l'unité familiale</b>		
<p><b>Non-discrimination :</b> L'accès à l'emploi et aux permis qui y sont liés ne doit faire l'objet d'aucune discrimination dans l'ensemble des domaines protégés par les textes relatifs aux droits humains.<sup>40</sup></p>	<p><b>3.1</b> Restrictions à l'obtention d'un permis pour motifs interdits</p>	<p>Ce système est suffisant, car il n'y a aucun critère de nationalité. Cependant, il continue de favoriser les personnes hautement qualifiées par rapport aux travailleurs et travailleuses essentiel-le-s, et il a un fonctionnement d'attribution de droits en deux strates.</p>
<p><b>L'unité familiale :</b> Les travailleur.euse.s migrant.e.s devraient pouvoir profiter de leur vie de famille de la même manière que n'importe quelle autre personne. Les restrictions empêchant les travailleur.euse.s migrant.e.s à faibles revenus d'amener leur famille avec eux devraient être levées.</p>	<p><b>3.5</b> Possibilités d'accéder à des permis pour les membres de la famille, et mise en place de restrictions</p>	<p>Ce système est insuffisant. Il n'est possible de demander le rapprochement familial qu'après un an, sous réserve de remplir de stricts critères d'éligibilité. Pour accéder au marché du travail, les membres de la famille doivent demander une autorisation de travail individuelle.</p>
<p>Les conjoint-e-s ou partenaires devraient également avoir accès au marché du travail.</p>	<p><b>3.6</b> Accès des membres de la famille au marché du travail</p>	
<b>5. L'inclusion sociale</b>		
<p><b>Des possibilités d'installation définitive :</b> Des possibilités d'installation définitive devraient également être ouvertes après un certain nombre d'années. Toute période de résidence sur le territoire devrait être comptabilisée dans le cadre d'une demande de statut de résident à long terme.</p>	<p><b>5.1</b> Comptabilisation de la durée de résidence dans le cadre d'une demande de séjour de long terme ou de statut d'installation définitive</p>	<p>Ce système remplit plus ou moins les critères. L'autorisation de travail réactivée est comptabilisée dans le cadre d'une demande de Tampon 4 comme un « statut intégré », ainsi que pour une demande de séjour de long terme et pour la naturalisation. Ses bénéficiaires devraient néanmoins recevoir un Tampon 4 au bout de deux ans, de la même manière que les personnes titulaires d'une autorisation pour les professions hautement qualifiées, afin de garantir l'égalité entre les personnes et l'égalité des droits.</p>

40 Pour plus d'informations, voir : Agence des droits fondamentaux et Conseil de l'Europe (2018), [Manuel de droit européen en matière de non-discrimination](#).

## Politiques complémentaires relatives au marché du travail

L'autorisation réactivée est un mécanisme permanent qui permet aux personnes sans papiers qui bénéficiaient auparavant d'une autorisation de travail et qui l'ont perdue sans qu'aucune faute ne leur soit imputable de régulariser leur situation. Elle a été citée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE comme une pratique prometteuse pour répondre à des situations d'exploitation grave<sup>41</sup> et pour permettre aux personnes de retrouver un statut régulier.

En Irlande, le respect du droit du travail est confronté à plusieurs difficultés. Le système d'autorisations de travail empêche les personnes de réclamer l'application de leurs droits, car elles dépendent de leur employeur pour le renouvellement de leur autorisation et craignent de perdre leur travail ou leur statut migratoire si elles soulèvent des préoccupations ou le poursuivent en justice.

Il est possible de déposer une plainte contre son employeur auprès de la Commission des relations professionnelles (*Workplace Relations Commission*, ou *WRC*) et que l'affaire soit jugée. Bien qu'il s'agisse d'un système quasi-judiciaire qui ne nécessite aucune représentation par un·e avocat·e, des obstacles demeurent concernant la langue, les compétences informatiques et la transmission de pièces et de témoignages écrits. Selon l'affaire, l'entreprise pourra choisir d'être représentée par un·e avocat·e, ce qui signifie que l'employé·e devra soit s'en procurer un·e également, soit n'être

représenté·e par personne, ce qui risque d'avoir des conséquences sur le verdict. D'autre part, il s'agit d'une épreuve terrifiante pour la personne concernée et la capacité des ONG à la représenter et à l'aider est limitée.

En outre, le droit irlandais dispose que les travailleurs et travailleuses sans papiers ont le droit de demander une compensation au civil si « les mesures pouvant raisonnablement être prises » pour respecter les lois migratoires l'ont été. Certaines décisions de la Haute Cour et du tribunal du droit du travail ont établi que le service juridique de la WRC et le tribunal du droit du travail (qui est un tribunal compétent en matière de relations industrielles et non de droit) ne sont pas compétents si la personne est en situation irrégulière, car son contrat est illégal. Cela doit être remis en question, mais pendant ce temps, les travailleurs et travailleuses sans papiers ne peuvent s'adresser qu'à des tribunaux civils pour récupérer les salaires dus<sup>42</sup>. En d'autres termes, cela les oblige à avoir un·e avocat·e ; or, pour beaucoup, les coûts qui en découlent sont prohibitifs (ou bien les montants dus sont plus faibles que les potentiels frais judiciaires). Selon les informations de Migrants' Rights Center Ireland (MRCI), à ce jour, aucune affaire n'a été ouverte par l'intermédiaire de cette disposition.

41 Agence des droits fondamentaux de l'UE, [Protecting migrant workers from exploitation in the EU: workers' perspectives](#) [« Protéger les travailleuses et travailleurs migrant·e·s de l'exploitation sur le sol européen – Le point de vue des travailleurs·euses », en anglais], 2019, p. 69

42 PICUM, [Tous les travailleurs sont égaux : Comment garantir l'accès à la justice des travailleurs migrants sans papiers](#), 2020, pp. 21 à 28

## Politiques complémentaires relatives au marché du travail par comparaison avec les recommandations et indicateurs clés de PICUM<sup>43</sup>

Recommandations en matière de politiques	Critères	Politiques complémentaires relatives au marché du travail
<b>4. Des politiques complémentaires concernant le marché du travail afin de faire appliquer les droits de chacune et chacun</b>		
<p><b>La justice pour toutes et tous :</b> La surveillance de l'application des normes en matière de travail, les plaintes et les mécanismes de réparations devraient être correctement financés, indépendants et confidentiels. Des mesures devraient être développées afin de protéger les travailleur.euse.s de représailles émanant de leur employeur et de l'application des lois migratoires qui résulterait de l'exercice de leurs droits, et afin de fournir un accès efficace à la justice pour les travailleur.euse.s migrant.e.s.</p>	<p><b>4.4</b> Mesures de protection des travailleur.euse.s vis-à-vis de représailles de la part de l'employeur et des services chargés d'appliquer les lois migratoires</p>	<p>Ce système est insuffisant. Les travailleurs et travailleuses ne peuvent pas changer d'entreprise et leur statut migratoire dépend de leur employeur ; les risques courus en cas de dépôt de plainte sont donc importants. En outre, en pratique, les travailleurs et travailleuses sans papiers ne peuvent demander compensation qu'en cas de salaire totalement ou partiellement dû. Pour plus d'informations, voir PICUM <a href="#">Tous les travailleur.euse.s sont égaux : Comment garantir accès à la justice des travailleur.euse.s migrant.e.s sans papiers, 2020</a></p>

<sup>43</sup> Pour la liste complète des recommandations en matière de politiques et des indicateurs suggérés, voir PICUM, [Concevoir des politiques relatives à l'emploi des personnes migrantes afin de promouvoir des conditions de travail décentes, Recommandations en matière de politiques](#)





PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON  
UNDOCUMENTED MIGRANTS

Rue du Congrès / Congresstraat 37-41

1000 Brussels

Belgium

Tel: +32 2 883 68 12

[info@picum.org](mailto:info@picum.org)

[www.picum.org](http://www.picum.org)